



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 538

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 354 AFIN DE MODIFIER DES CRITÈRES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU SECTEUR DE ZONE Rg1 (rue de la Montagne, côté Est)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de ville de Ville-Marie tenue le 18 février 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement n° 538 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 354 afin de modifier des critères d'évaluation spécifiques applicables au secteur de zone Rg1 (rue de la montagne, côté Est).

QUE la MRC de Témiscamingue a approuvé le présent règlement le 6 mars 2019, pour lequel elle a émis un certificat de conformité.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 6 mars 2019, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC de Témiscamingue.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 13 mars 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 13 mars 2019 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 19 mars 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de mars 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et secrétaire-trésorier